

LE TILLEUL DES MEAUMES



Site classé

Canton :
Saint-Sulpice-les-Champs
Commune :
Le Donzeil
Date de protection :
31/01/1927



Le tilleul des Meaumes - Photomontage

Nature et intérêt du site

Arbre féminin par excellence dans toutes les mythologies, le tilleul fut vénéré pour sa longévité. Il devint un arbre seigneurial surtout au XVII^e siècle, où il annonçait la présence d'un château. En France, il fut choisi lors de plusieurs campagnes de plantation pour être installé sur les places publiques de nombreux villages. En 1792, il était chéri des révolutionnaires en tant qu'arbre de la liberté.

Dans le département de la Creuse, 2 tilleuls remarquables par leur importance, dits de " Sully " ont été classés en même temps parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique (Loi du 21 avril 1906). Il s'agit du tilleul des Meaumes, commune du Donzeil et du tilleul des Monts, commune de Vigeville (1).

On sait peu de choses sur le tilleul des Meaumes aujourd'hui disparu. On peut penser que sa protection fait suite à un inventaire des arbres remarquables publié au début du XIX^e siècle par la revue scientifique du Limousin. Son

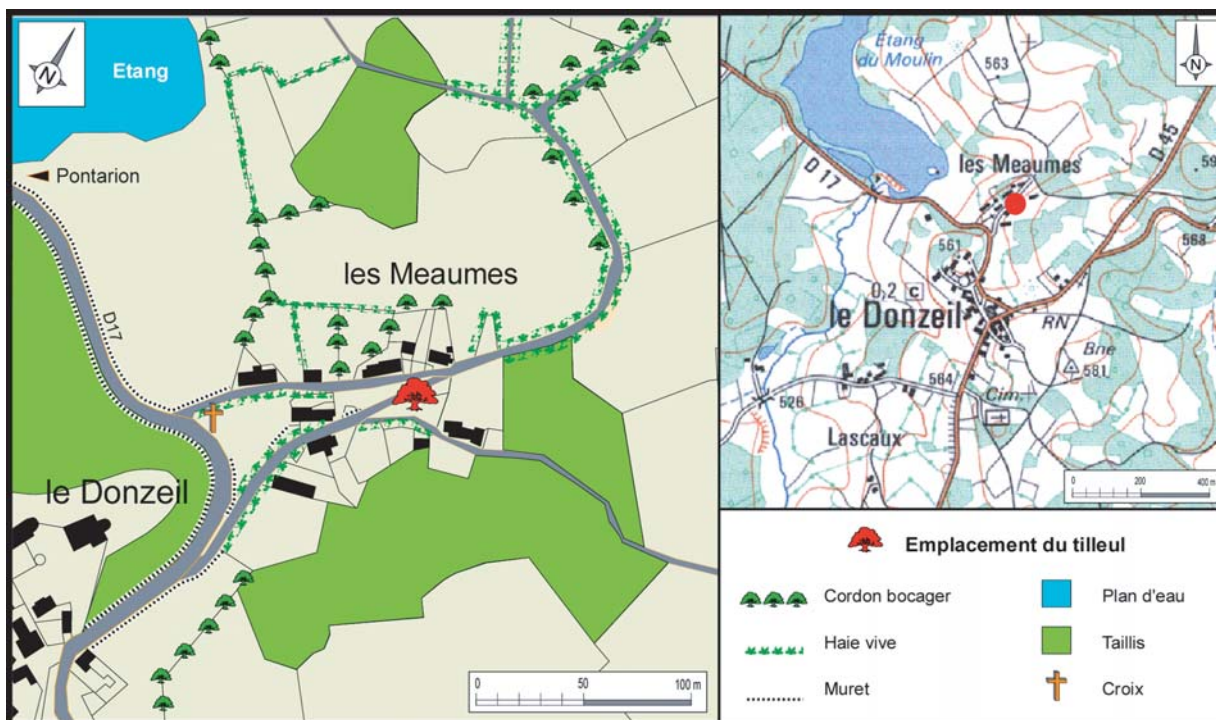
important développement (cf photo) et son âge sont à l'origine du classement parmi les monuments naturels de caractère artistique.

Hormis l'arrêté ministériel de protection, trois documents administratifs évoquent ce sujet :

- 14 février 1926 : avis favorable du conseil municipal du Donzeil pour le classement ;
- 4 mars 1926 : avis très favorable pour le classement formulé par la commission départementale des sites de la Creuse ;
- 30 juillet 1963 : le conseil municipal décide de vendre à un marchand de bois *le gros tilleul des Meaumes, qui est devenu un danger public, en échange d'une livraison de cordes de bois pour le chauffage de la mairie, de la cantine et de l'école.*

Le tilleul était situé à la sortie du hameau des Meaumes, sur un bien de section, au carrefour de 2 chemins.

(1) pour plus de renseignements, se reporter à la fiche qui concerne celui-ci.



Evolution du site

En classant, au début du XXe siècle, les arbres majestueux parmi les monuments naturels de caractère artistique, l'administration reconnaissait la valeur de ce patrimoine végétal au même titre que quelques curiosités naturelles telles que les cascades, les chaos rocheux, les grottes, ...

Au fil des ans, on s'est rendu compte que ce patrimoine était fragile et pouvait disparaître rapidement (incendie, tempête, foudre, phase de sénescence, ...)

Depuis plusieurs années, pour éviter d'engager une procédure administrative de déclassement après disparition du sujet protégé, l'administration ne réalise plus de dossiers pour conserver et préserver les arbres remarquables.

En dépit des nombreuses demandes réclamant la création d'une protection spécifique forte adaptée à ce patrimoine végétal il n'existe pour l'instant aucun texte réglementaire adéquat.



Tilleul des Meaumes -Ancienne carte postale